

Compte rendu du conseil d'école du Jeudi 9 Novembre 2023

Présents:

- Frédéric Théron, Enseignant des GS/CP, Directeur de l'école de Saussines
- Véronique Gali, Enseignante des CM1/CM2
- Valérie Evrard, Enseignante des CE1/CE2
- Rachel Martinez, Enseignante des PS/MS
- Isabelle de Montgolfier, Maire de Saussines
- Céline Roux, Member du conseil municipal de Saussines, Adjoint au Maire
- Anthony Morales, parent d'élève
- Mathieu Riveccie, parent d'élève
- Audrey Blanchot, parent d'élève
- Déborah Meyer, parent d'élève

Secrétaire de séance : Anthony Morales

Règlement intérieur :

Le règlement intérieur sera envoyé par mail. Il sera à lire et à valider par les parents d'élèves. Pas de changement notable.

PPMS : Plan Personnel de Mise en Sécurité

Réactualisation du PPMS pour l'année 2023-2024. Un exercice d'intrusion est en cours de préparation. Réunion avec le gendarme Blatiere prévu. La mairie indique que des discussions sont en cours pour la mise en place d'un nouveau dispositif dans l'école pour la sécurité des élèves consistant en un boîtier relié à la gendarmerie et au SDIS. Le dispositif sera proposé au prochain conseil municipal. La mairie est disposée à assumer son coût.

Question: Comment est abordé le PPMS avec les enfants ?

Sous forme de jeu avec les plus petits. Les plus grands sont mis au courant sans pour autant être inquiétés outre-mesure.

Question: où sont les pompiers et les gendarmes reliés au dispositif ?

Lunel pour les pompiers et Sommières pour la gendarmerie.

Dates et temps forts:

Sujet non abordé car l'information a déjà été envoyée par mail par Mr Théron.

Effectif :

2 nouveaux élèves vont intégrer l'école en cours d'année.

Effectif actuel : 94 (+2 à venir).

2 départs prévus, un chez Rachel et un chez Valérie.

Effectif stable à 94 pour l'année en cours.

Prévisionnel pour l'année prochaine : 91. Les effectifs se maintiennent, bonne nouvelle, pas de fermeture de classes en vue.

Mandataire, bilan :

Revue du bilan de l'année scolaire passée 2022 2023. Exemple complet fourni aux parents d'élèves.

La mairie précise qu'elle fournit un montant de subvention forfaitaire et ne se base pas sur le nombre d'enfants scolarisés comme c'est normalement le cas.

Pour toute question sur le bilan s'adresser à Véronique.

projet d'école : E3D

Même si les intentions du gouvernement concernant les projets d'école ne sont pas claires, l'école de Saussines continue sur le projet d'école de développement durable. Le processus de labellisation E3D est en cours. Monsieur Theron a rencontré le conseiller départemental chargé de la labellisation et le label devrait être obtenu courant janvier/février.

Question: Quel bénéfice le label apporte-t-il à l'école ?

Pas de bénéfice direct notable pour l'école. En revanche, la mairie indique que ce label pourrait amener des subventions dans le cadre du projet global écologique de la commune. Ces subventions bénéficieraient à l'école.

Demandes école:

Liste SMA: Cette liste référence toutes les personnes volontaires qui peuvent être amenées à assurer le service minimum obligatoire en cas de besoin. Elle est fournie par la mairie à l'école en début d'année. Les parents intéressés peuvent se rapprocher de la mairie pour s'inscrire sur la liste SMA et sont encouragés à le faire.

Information importante pour les parents d'élèves : N'importe qui peut s'inscrire sur cette liste sans aucune vérification! (Casier judiciaire, compétence, ...).

Dispositif pour tester les alertes à l'école :

Sujet déjà abordé en début de conseil.

Piscine:

La commune de Saussines ne dispose pas de piscine communale. La piscine de Lunel, jusqu'alors communale, va devenir intercommunale. Elle est fermée à ce jour pour la rénovation des infrastructures afin de permettre d'absorber tous les utilisateurs de la CCPL. La commune de Saussines participe au financement de ces travaux et aura accès à cette piscine. Échéance prévisionnelle prévue à 2 ans. Un point sur l'avancement du projet sera fait au prochain conseil d'école.

Question : Qu'en est-il du projet de piscine au lycée de Sommières ?

Mme le maire : pas de projet prévu à ce jour

Remerciement arrosage:

La mairie et l'école remercient tous les parents d'élèves qui ont arrosé le jardin pendant l'été.

Il a été souligné par les parents d'élèves que la passation des clés de l'école n'est pas suffisamment sécurisée à l'heure actuelle. Le point a été entendu par la mairie qui indique qu'elle mettra à disposition une boîte à clés pour cette année.

Médiathèque/Sorties scolaires:

Une circulaire du gouvernement visant à favoriser et encourager les sorties scolaires indique que chaque enfant doit faire au moins une sortie scolaire dans sa scolarité, cependant cette circulaire indique aussi que chaque sortie nécessite un accompagnant adulte pour 8 élèves. Dans ces conditions il faut au moins 2 parents accompagnants la sortie, en plus de l'enseignant et de l'ATSEM, y compris pour une sortie à la médiathèque. La mairie propose de mettre à disposition un agent pour accompagner les sorties à la médiathèque. Il manquera donc un (voire deux pour certaines classes) accompagnant adulte pour pouvoir effectuer ces sorties (parents d'élèves).

Un nouveau processus a été mis en place par la médiathèque et la mairie afin d'éviter la perte des livres et les problèmes de suivi.

Concernant les autres sorties scolaires, il a été relevé que le coût des sorties (principalement à cause du coût du bus) a significativement augmenté. Il n'y aura a priori qu'une sortie sur l'année, mutualisée sur deux classes. Celles-ci seront annoncées ultérieurement.

Programmation de la nouvelle imprimante:

RAS

Marché de Noël:

L'école rappelle que la contribution et/ou la participation des parents est très importante pour la tenue du marché de Noël. De nouveaux stands sont prévus cette année, dont un stand de balade en poney pour les enfants.

Question des parents d'élèves:

Un renouvellement des livres de lecture (CE1/CE2) est-il considéré ?

Le budget de l'école ne prévoit pas ce poste à ce jour, cependant la mairie indique qu'un budget exceptionnel sera débloqué pour toutes les classes pour l'achat de nouveaux livres avant la fin de l'année.

Gestion des élèves à caractère éruptif, mise à disposition d'une salle dédiée à ces élèves en cas de besoin/ Communication auprès des autres élèves :

L'espace disponible dans l'école de Saussines ne permet pas la mise à disposition d'une salle pour que les élèves à caractère éruptif puissent s'isoler. À savoir également que le personnel enseignant ainsi que le personnel de l'ALP n'est pas formé à gérer ce genre de situation et à l'expliquer aux élèves. Ce genre de situation est donc gérée au mieux avec les moyens à leur disposition.

Le fait d'aborder ce sujet avec les autres élèves pourrait cristalliser cette négativité et la stigmatisation de l'élève en question, c'est pourquoi l'incident en question a été géré principalement au sein de la classe impliquée et n'a pas fait l'objet d'une communication/explication aux élèves des autres classes.

La mairie souligne avoir reçu de plus en plus d'avertissements concernant des comportements d'élèves inappropriés vis-à-vis des intervenants et des autres élèves pendant le temps périscolaire. Elle souligne donc qu'elle sera moins clémentine que par le passé vis-à-vis de ces élèves et appliquera des sanctions après 3 avertissements (exclusion des TAP et de l'ALP, remboursement des dégâts matériels, ...)

Des cours d'éducation sexuelle sont-ils prévus et si oui sous quelle forme ?

Non, il n'y a pas de cours d'éducation sexuelle prévue à l'école de Saussines et cela ne fait pas partie du programme de l'éducation nationale. Se référer au programme de l'éducation nationale et/ou au compte rendu du 3e conseil d'école 2023 pendant lequel la question a déjà été adressée.

En PS/MS, il y a eu des évaluations faites le mercredi matin, auxquelles certains élèves ne venant pas/ ne pouvant pas être présent n'ont pas assisté :

L'évaluation en PS/MS se fait au jour le jour et pas spécifiquement le mercredi. Rappel est fait que l'école est obligatoire tous les jours, y compris le mercredi.

Note : les questions qui s'adressent à un enseignant en particulier doivent être adressées directement à l'enseignant en question et n'ont pas lieu d'être traitées en Conseil d'école.

TAP 2024, qu'en sera-t-il ?

La mairie indique avoir reçu des informations précisant que les TAP ne seront plus subventionnés s'ils ont lieu le soir, comme cela est le cas actuellement, mais qu'ils pourraient l'être en ayant lieu le mercredi après-midi. La volonté de la mairie est de

maintenir les TAP tel qu'ils sont aujourd'hui en fin de journée et indique qu'elle fera tout pour conserver les TAP indépendamment de ces subventions.

Question: Qu'en serait-il du créneau des TAP si ceux-ci venaient à disparaître ?

Mairie : Si le gouvernement venait à imposer le rythme de 4 jours les TAP disparaîtraient et le temps d'école serait revu (vraisemblablement de 08h30 à 16 h).

Question : Quel est le coût global des TAP ?

Mairie : Entre 35€ et 65€ par atelier.

Bus scolaire :

La mairie indique qu'elle maintient le bus pour le centre de loisirs le mercredi même s'il est utilisé par un seul élève à ce jour.

Information :

L'enseignante qui assure le remplacement de Mr Théron sur son temps de décharge de service sera absente à partir du début d'année 2024 et devrait donc être remplacée pour le reste de l'année scolaire (minimum).